

Les Trophées LFH de fin de saison en Ligue Butagaz Energie et Division 2 Féminine

Saison 2022-23

Préambule :

La Ligue Féminine de Handball (LFH) récompense les meilleures joueuses et le/la meilleur(e) entraîneur(e) de Ligue Butagaz Energie et de Division 2 Féminine.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de l'élection des meilleures joueuses et de la remise des Trophées correspondants organisées par la LFH.

Sont éligibles à l'élection :

- Toutes les joueuses de Ligue Butagaz Energie et toutes les joueuses de Division 2 Féminine
- Les treize (13) entraîneurs(es) de Ligue Butagaz Energie et les treize (13) entraîneurs(es) de Division 2 Féminine autorisé(e)s, à officier en tant qu'Officiel A pour le championnat de France de Ligue Butagaz Energie et de Division 2 Féminine 2022-23.

La phase de vote se déroule sur la période courant du deux (2) au neuf (9) mai 2023.

En Ligue Butagaz Energie seront récompensées :

- La meilleure ailère gauche
- La meilleure ailère droite
- La meilleure arrière gauche
- La meilleure arrière droit
- La meilleure demi-centre
- La meilleure pivot
- La meilleure gardienne
- La meilleure défenseur
- La meilleure jeune espoir
- Le/la meilleur(e) entraîneur

En Division 2 Féminine seront récompensées :

- La meilleure joueuse du championnat
- La meilleure gardienne
- La meilleure jeune espoir
- Le/la meilleur(e) entraîneur

Article 1 – Modalités de l'élection

Une pré-sélection de 5 joueuses, pour chaque catégorie récompensée, parmi toutes les joueuses de Ligue Butagaz Energie et de Division 2 Féminine est effectuée par l'AJPH.

Une pré-sélection de 5 entraîneurs parmi les treize (13) entraîneurs(es) autorisés de chacune des deux divisions de LFH est effectuée par 7Master

L'élection se compose ensuite en deux phases :

Parmi les joueuses et entraîneurs présélectionnés, le Comité d'Expert choisit trois (3) joueuses pour chaque catégorie récompensée et trois (3) entraîneurs(es) pour les deux divisions de la LFH.

Le Comité d'Expert est composé de :

- AJPH : Amandine Balzinc (LBE) et Victoire Nicolas (D2F)
- 7Master : Christophe Mazel (LBE) et Christophe Cassan (D2F)
- UCPHF : Pierre Pradeau
- LFH : Vanessa Khalfa et Bertrand Delhomme
- DTN : Sébastien Gardillou
- Presse : Mejdaline Mhiri (Les Sportives)
- HandballTV : Amélie Goudjo et Jocelyn Veluire

Les membres du Comité d'Expert sont appelés à remplir individuellement un questionnaire en ligne.

Ils ne pourront compléter ce questionnaire qu'une seule fois. Tout questionnaire supplémentaire soumis sera considéré comme nul et non avenu.

Cette première phase se déroulera le 24 avril 2023. Tout questionnaire soumis au-delà de cette date ne sera pas pris en compte.

Les 3 joueuses et 3 entraîneurs ainsi élus pour chaque catégorie récompensée à l'issue du vote du Comité d'Expert seront les joueuses et entraîneurs nominés soumis au vote au cours de la seconde phase décrite ci-après (comité de vote et grand public)

1.2 – La seconde phase : Le vote interne

Le comité de vote pour cette seconde phase est composé des personnes suivantes :

- Les 26 entraîneurs(es) autorisés respectivement en Ligue Butagaz Energie et en Division 2 Féminine lors de la saison 2022-23
- Les 26 présidents des clubs évoluant en Ligue Butagaz Energie et en Division 2 Féminine lors de la saison 2022-23
- Les 26 capitaines des équipes des clubs évoluant en Ligue Butagaz Energie et en Division 2 Féminine.

Chaque personne désignée ci-dessous votera en complétant un questionnaire en ligne.

Le vote est nominatif et s'effectue sous la forme d'un choix parmi les 3 joueuses par catégorie récompensée et les 3 entraîneurs(es) élu(e)s à l'issue de la 1ere phase décrite ci-dessus. Le président du club exprime par son vote, le choix de son club. De même, l'entraîneur autorisé, exprime par son vote, le choix de son staff. De même, la capitaine d'équipe exprime, par son vote, le choix de l'effectif des joueuses dont elle est la capitaine.

Les votants pourront élire parmi les joueuses et les entraîneurs nommés, une joueuse ou un entraîneur(e) de tout club de Ligue Butagaz Energie et de Division 2 Féminine, y compris celui auquel ils appartiennent.

Pour ce faire, les votant sont appelés à remplir un questionnaire en ligne.

Le vote interne dit « Famille » comptera pour 50% du résultat des votes. A titre de pondération, il sera fait application des règles suivantes :

Pour élire les meilleur(e)s entraîneur(e)s :

- Votes des 26 entraîneur(e)s évoluant en LBE/D2F : 50%
- Votes des 26 capitaines d'équipe des clubs évoluant en LBE/D2F : 25%
- Votes des 26 présidents des clubs de LBE/D2F : 25%

Pour élire les meilleures joueuses :

- Votes des 26 entraîneur(e)s évoluant en LBE/D2F : 25%
- Votes des 26 capitaines d'équipe des clubs évoluant en LBE/D2F : 50%
- Votes des 26 présidents des clubs de LBE/D2F : 25%

Cette deuxième phase se déroule sur la période courant du 2 mai 2023 à partir de 12H00 jusqu'au 09 mai 2023 à 00H00.

1.3 Le vote du Grand public

Le Grand public sera appelé à élire la meilleure joueuse de chaque poste et le/la Meilleur(e) Entraîneur(e) de Ligue Butagaz Energie et de Division 2 Féminine parmi les trois (3) joueuses pour chaque catégorie récompensée et entraîneurs(es) nommés conformément à la 1^{ère} phase. Est considérée comme faisant partie du Grand public au sens du présent règlement, toute personne physique désirant participer au vote.

Une communication digitale spéciale sera réalisée en vue de présenter les candidats qui seront diffusés sur les réseaux de la LFH, Ligue Butagaz Energie, 7Master et de tous les partenaires UCPHF et AJPH.

Le grand public pourra exprimer son vote à partir d'un module de vote disponible sur le site internet de la LFH (lien). Un seul vote par adresse IP (Internet Protocol) sera autorisé.

Le vote du Grand public s'effectuera sur la période courante du 2 mai 2023 à partir de 12H00 jusqu'au 9 mai 2023 à 23H59 et comptera pour 50% des résultats des votes.

Article 2 – Désignation des vainqueurs

Les résultats de l'élection des votes internes et du Grand public, issus des votes exprimés dans le respect des conditions précitées, désigneront les meilleures joueuses de chaque catégorie récompensée et le(la) Meilleur(e) Entraîneur(e) de Ligue Butagaz Energie 2022-23 et de Division 2 Féminine 2022-23.

Article 3 – Annonce des résultats

L'annonce des résultats concernant les meilleures joueuses de chaque catégorie récompensée et le/la Meilleur(e) Entraîneur(e) de Ligue Butagaz Energie de la saison 2022-23 et de Division 2 Féminine de la saison 2022-23 se fera le mercredi 17 mai à 12H00 pour la Division 2 Féminine et le ... pour la Ligue Butagaz Energie selon les modalités définies par la Ligue féminine de handball.

Une communication spéciale sera réalisée autour de cet événement en vue de la remise des Trophées correspondants aura lieu lors de la dernière journée à domicile du club de la joueuse ou de l'entraîneur récompensé.

La remise interviendra selon les modalités qui seront définies par la Ligue féminine de handball en concertation avec les vainqueurs.